

Février



Bulletin d'information

Rueil la Gadelière

2023



Ouverture de la mairie au public

Lundi : de 16h à 18 h

Jeudi : de 16h à 18 h

Samedi : de 10h à 12 h30

Tél : 02 37 62 40 35



rueil.la.gadeliere@orange.fr

mairiederueillagadeliere.fr

TRAVAUX MAIRIE

Les travaux d'agrandissement de la mairie ont commencé en janvier.

Ces travaux dureront jusqu'à cet été. Nous vous présentons toutes nos excuses pour ce dérangement.

Le Comité des Fêtes

**vous invite à participer à la soirée CHOUCROUTE
le samedi 25 février 2023 à 20h à la salle « Guy Naveau »**

Prix : 20 € et 12 € pour les enfants.

Inscriptions : 06 42 41 39 88

Consultez :

le site de la mairie : mairiederueillagadeliere.fr

notre page facebook : [Au jour le jour à Rueil-la-Gadelière](#)

- Pour vous informer
- Pour recevoir le bulletin mensuel
- Pour contacter le maire ou les adjoints
- Pour recevoir des alertes météo
- Pour recevoir des informations urgentes ou importantes
- Pour économiser des frais d'impression

La mairie a besoin de votre adresse internet.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE, EN APPLICATION DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR LES PRÉFETS DE L'EURE-ET-LOIR, DE L'EURE ET DE L'ORNE

MME LE PRÉFET DE L'EURE-ET-LOIR EST COORDONNATRICE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CHARGÉE D'EN CENTRALISER LES RÉSULTATS

♦ **OBJET** : – ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE INSTAURANT DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DU CHAMP CAPTANT DES « SOURCES DE LA VIGNE » SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RUEIL-LA-GADELIÈRE

– ENQUÊTE PARCELLAIRE, EN VUE DE DÉLIMITER EXACTEMENT LES TERRAINS ET IMMEUBLES ASSUJETTIS AUX SERVITUDES DE PROTECTION

♦ **DEMANDEUR** : ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL EAU DE PARIS – 19 RUE NEUVE-TOLBIAC – 75013 PARIS

♦ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET** POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL EAU DE PARIS – M. MATTHEU COSMANO – CHARGÉ DE MISSION FONCIER ET JURIDIQUE – MEL matthieu.cosmano@eaudeparis.fr OU MME MANON ZAKEOSSIAN – MEL manon.zakeossian@eaudeparis.fr

♦ **COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE OU RAPPROCHÉE** : Rueil-la-Gadelière, Beauche, Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, Lamblore, Morvilliers, Rohaire (Eure-et-Loir), Armentières-sur-Avre, Chennebrun, Pullay, St-Christophe-sur-Avre, St-Victor-sur-Avre, Verneuil-d'Avre-et-d'Iton (Eure), Beaulieu et Charencey (Orne)

♦ **COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉE, CONSTITUANT DES ZONES DE VIGILANCE** : La Ferté Vidame, Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loir), Bourth, Chaise-Dieu-du-Theil, Gournay-le-Guérin, Les Barils, Mandres (Eure), Chandai, Crulai, Irai, L'Home-Chamondot, La Ventrouze, Les Aspres, Longny-les-Villages, Soligny-la-Trappe, Tourouvre-au-Perche et Vitrai-sous-l'Aigle (Orne)

♦ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 22 JOURS DU LUNDI 13 FÉVRIER À 9H00 AU LUNDI 6 MARS 2023 À 17H00

♦ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE RUEIL-LA-GADELIÈRE**, siège de l'enquête, BOISSY-LÈS-PERCHE (Eure-et-Loir), ARMENTIÈRES-SUR-AVRE ET VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON (Eure) et CHARENCEY (Orne) OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE CES MAIRIES.

♦ **LE DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR LES SITES INTERNET DES PRÉFECTURES** :

- d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>
- de l'Eure : [https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Captage Les Sources de la Vigne](https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Captage%20Les%20Sources%20de%20la%20Vigne)
- de l'Orne : <https://www.orne.gouv.fr/les-enquetes-publiques-r3297.html>

♦ **COMMISSION D'ENQUÊTE** : Monsieur Jean GODET, directeur général de la chambre d'agriculture en retraite et Président de la commission d'enquête, Monsieur Pierre COUTURIER, ingénieur du Ministère de la Défense, en retraite et Monsieur Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire en retraite, désignés en qualité de commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
lundi 13 février 2023	14H00 à 17H00	Mairie de Rueil la Gadelière EN SALLE DU LAVOIR – ROUTE DE L'ÉGLISE EURE ET LOIR
samedi 25 février 2023	09H00 à 12H00	
lundi 6 mars 2023	14H00 à 17H00	
samedi 25 février 2023	09H00 à 12H00	Mairie de Boissy-lès-Perche 1 RUE PIERRE LEFEBURE – EURE ET LOIR
jeudi 2 mars 2023	14H00 à 17H00	
lundi 13 février 2023	14H00 à 17H00	
lundi 6 mars 2023	14H00 à 17H00	Mairie de Verneuil d'Avre et d'Iton ROND-POINT DE LA VICTOIRE – EURE
samedi 25 février 2023	09H00 à 12H00	
jeudi 2 mars 2023	09H00 à 12H00	
lundi 13 février 2023	14H00 à 17H00	Mairie d'Armentières-sur-Avre LA DÉTOURDE – EURE
lundi 6 mars 2023	14H00 à 17H00	
lundi 13 février 2023	14H00 à 17H00	Mairie de Charencey 1, place Pompidou – St-Maurice-lès-Charencey - ORNE
lundi 6 mars 2023	14H00 à 17H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE EN MAIRIES DE RUEIL-LA-GADELIÈRE, BOISSY-LÈS-PERCHE, ARMENTIÈRES-SUR-AVRE, VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON ET CHARENCEY SUR LES REGISTRES PAPIER OUVERTS A CET EFFET (registres d'enquête concernant l'utilité publique et registres d'enquête parcellaire) OU ELLES POURRONT ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE RUEIL-LA-GADELIÈRE RUE MAURICE VLAMINCK, 28270 RUEIL-LA-GADELIÈRE, A L'ATTENTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SERONT CONSULTABLES DANS TOUTES LES MAIRIES CONCERNÉES PAR DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE OU ÉLOIGNÉE, DANS LES PRÉFECTURES D'EURE-ET-LOIR, DE L'EURE ET DE L'ORNE. LES CONCLUSIONS SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES TROIS PRÉFECTURES. ELLES SONT COMMUNIQUÉES, SUR LEUR DEMANDE, AUX PERSONNES INTÉRESSÉES.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LES PRÉFETS DE L'EURE-ET-LOIR, DE L'EURE ET DE L'ORNE DÉCLARERONT OU NON CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ.